



Conseil d'administration de BRL du 11 avril 2012

Programme Aqua Domitia

Conclusions du débat public et décision du maître d'ouvrage

Le conseil d'administration de BRL,

- Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 121-1 à L. 121-15 ;
- Vu la décision du 2 février 2011 de la Commission nationale du débat public d'organiser un débat public sur le programme Aqua Domitia ;
- Vu la délibération du Conseil régional du 1er septembre 2012, instaurant un Service Public Régional de l'Eau ;
- Vu le compte rendu établi par la Commission particulière du débat public et rendu public le 8 février 2012 ;
- Vu le bilan établi par la Commission nationale du débat public, rendu public le 8 février 2012 ;
- Vu la délibération du Conseil régional du 6 avril 2012, entérinant les décisions de la Région Languedoc-Roussillon, autorité concédante du réseau hydraulique régional.

Considérant l'opportunité du projet :

- le débat public a largement confirmé l'opportunité de conjuguer la ressource en eau du Rhône avec les ressources locales afin de concilier le développement économique de la région et la préservation de l'environnement, dans une perspective d'aménagement durable du territoire régional ;
- des attentes fortes ont été exprimées en matière d'économies d'eau, de sécurisation de l'alimentation en eau potable, de besoin d'irrigation agricole, de substitution de ressources locales surexploitées, de protection des zones agricoles équipées, et d'information sur la qualité de l'eau.

Considérant les objectifs du projet :

- Aqua Domitia a vocation à :
 - sécuriser l'alimentation en eau potable par l'apport d'une deuxième ressource en eau, notamment en cas de sécheresse ou de pollution,
 - alléger la pression sur les milieux aquatiques fragiles en apportant une ressource de substitution,
 - accompagner le développement économique régional tout en préservant l'environnement,
 - maintenir et développer une agriculture diversifiée de qualité et une viticulture compétitive, dans un contexte de changement climatique.
- Le projet Aqua Domitia s'inscrit dans le cadre global du Service Public Régional de l'Eau, qui a pour vocation de développer une gestion concertée et économe des ressources en eau et d'assurer l'approvisionnement durable en eau des populations et des activités économiques, tout en préservant les milieux aquatiques. Dans le cadre du Service Public Régional de l'Eau, la Région a décidé dans sa délibération du 06 avril 2012 :
 - de mettre en œuvre le programme Aqua Domitia pour l'ensemble des maillons envisagés ;

- d'accompagner de manière concomitante le développement des réseaux secondaires, portés par des maîtres d'ouvrages locaux
 - de poursuivre parallèlement la protection, l'exploitation raisonnée et solidaire des ressources stratégiques régionales comme une composante complémentaire du programme Aqua Domitia
 - de poursuivre et d'amplifier les démarches visant à une utilisation plus économe de l'eau, par de démarches incitatives, l'encouragement des innovations, et un dialogue étroit sur cette question avec les partenaires pour la conception et la gestion des réseaux secondaires ;
 - à travailler avec les structures locales de gestion de l'eau, avec l'objectif de donner une cohérence globale aux actions de préservation et de gestion de l'eau.
- Dans ce contexte, la réalisation du projet Aqua Domitia devra prendre en compte :
- le besoin d'un accompagnement et d'un conseil auprès des maîtrises d'ouvrage locales et des bénéficiaires du projet (collectivités, agriculteurs, etc.) ;
 - le souhait d'un prix de l'eau homogène avec le réseau hydraulique régional existant, adapté aux usagers et incitant aux économies d'eau ;
 - l'attente d'une information régulière du grand public sur la qualité de l'eau et sur les résultats des études et analyses ;
 - les besoins en concertation à conduire à l'échelle de chaque maillon.

Considérant les caractéristiques des différents maillons du projet et les enseignements des réunions territoriales :

Aqua Domitia est constitué de cinq « maillons » territoriaux, qu'il est possible de réaliser progressivement, d'une longueur totale d'environ 130 km et d'un débit maximal de 2,5 m³/s. Les diamètres des conduites sont compris entre 600 mm et 1200 mm. Aqua Domitia nécessite parallèlement la mise en place de réseaux de desserte locale pour amener l'eau au plus près des usagers.

- Le maillon Nord et Ouest de Montpellier répond à une préoccupation majeure de sécurisation de l'alimentation en eau potable, avec de fortes attentes des agriculteurs, et des besoins de soulagement des fleuves Lez et Mosson. Des acteurs du débat public ont aussi exprimé des craintes, d'un accès à l'eau inégalement réparti sur le territoire.
- Le maillon Val d'Hérault répond essentiellement à des besoins agricoles dont il convient de compléter le recensement. Il apporte aussi une sécurisation en eau potable de la vallée de l'Hérault. Il permet de soulager des milieux locaux qui subissent de fortes pressions et qu'il faut protéger. Des divergences se sont exprimées au cours du débat public sur une utilisation accrue de la ressource Salagou.
- Le maillon Biterrois permet une sécurisation de l'alimentation en eau potable et la satisfaction de besoins agricoles fortement exprimés par la profession. La nécessité de préserver les ressources locales, notamment la nappe astienne, a été largement affirmée pendant le débat public. Cependant, la question de la gestion solidaire et du partage de la ressource Orb, soutenue par le barrage des Monts d'Orb, fait débat.
- Le maillon Littoral Audois est destiné à la sécurisation de l'alimentation en eau potable, sans induire d'accroissement des prélèvements sur le fleuve Orb. Au cours du débat, certains acteurs ont demandé une amenée plus rapide de l'eau du Rhône sur le territoire concerné, en substitution des prélèvements sur l'Orb. Certains ont également demandé que le Sud Narbonnais et les activités agricoles soient prises en compte.
- Le maillon Minervois répond à un enjeu principalement agricole et de préservation du karst de Pouzols pour l'alimentation en eau potable. Au cours du débat public, les agriculteurs, ont souhaité une égalité d'accès à l'eau dans tout le territoire. Et certains acteurs ont demandé la prolongation du maillon vers le carcassonnais.

BRL, dans le respect du cadre fixé par la délibération du 06 avril 2012 de la Région Languedoc-Roussillon, son autorité concédante, décide :

De poursuivre le projet Aqua Domitia sur la base des orientations suivantes :

- conduire les études de chaque maillon en précisant les besoins des réseaux de desserte ;
- engager les concertations locales par maillon, afin de définir conjointement les projets de déploiement du réseau principal et des réseaux secondaires associés,
- accompagner le développement de réseaux de desserte, portés par des maîtrises d'ouvrages locales ;
- proposer des tarifications permettant d'encourager les économies d'eau, de faciliter les substitutions de ressources fragiles, de favoriser la récupération des coûts pour l'ensemble des maîtres d'ouvrages locaux, en veillant à la cohérence tarifaire à l'échelle du réseau hydraulique régional ;
- concevoir les ouvrages d'Aqua Domitia en veillant aux économies d'eau et d'énergie ;
- conseiller les futurs usagers (agriculteurs, collectivités et particuliers) pour une utilisation économe de l'eau ;
- appuyer les démarches de préservation des terres agricoles équipées ;
- réaliser les maillons du projet Aqua Domitia selon un calendrier défini en intégrant les attentes des territoires, les résultats des études et les avancées des concertations, après montage de l'ensemble des financements nécessaires à la réalisation des maillons.

A titre indicatif, ce calendrier pourrait se dérouler selon la chronologie suivante :

- Maillon Littoral Audois : engagement de la concertation et des études techniques et réglementaires en 2012, dans une perspective d'enquête publique en 2013.
- Maillons Val d'Hérault, Biterrois et Nord/Ouest Montpellier : engagement de la concertation sur chaque maillon et des études de définition des périmètres irrigués aval comprenant :
 - la précision du périmètre à desservir,
 - la conception et le plan de financement des ouvrages de desserte,
 - l'organisation des maîtrises d'ouvrage locales et la définition des besoins d'accompagnement,
 - la conception et le plan de financement des ouvrages de desserte à l'horizon 2013.
- Maillon Minervois : engagement de la concertation et de l'étude d'un schéma directeur d'eau brute en 2012.

De participer, aux côtés de la Région, au déploiement d'un dispositif de concertation avec les acteurs et d'information du public :

- Au niveau régional, en contribuant à sa demande, aux travaux de l'instance de concertation supra bassins Aqua Domitia créée en 2008, en rendant compte des résultats des études et des enseignements des concertations ;
- Au niveau local, en mettant en œuvre une concertation maillon par maillon, s'appuyant sur les acteurs des territoires, notamment les Commissions Locales de l'Eau des SAGE ;
- En renforçant le dispositif d'information sur la qualité de l'eau avec :
 - Une participation accrue aux réflexions sur les enjeux fondamentaux : résidus médicamenteux, PCB, radionucléides ...
 - La collaboration avec des experts de référence dans le domaine de la qualité de l'eau ;
 - La mise en place d'outils et supports d'information pour le grand public.